



## Compte rendu du conseil municipal de Marions

<b>Date du conseil</b>	
28 octobre 2021	
<b>Personnes présentes :</b> Adeline Portet (M), Lydie Castagnet, Coralie Grisalena, François Lespes (A), David Jaquet, Patrice Marquette, Yvan Dourthe (A), Samuel Durand (A), Josiane Pailleux	
<b>Personne(s) excusée(s) :</b>	
<b>Personne(s) absente(s):</b> Alexis Gerometa	

### Ordre du jour

- 1) Approbation du 13 septembre 2021
- 2) Validation devis divers chantiers
- 3) Choix du futur locataire
- 4) Organisation Noël
- 5) Point architecte – Salle des fêtes –
- 6) Projet urbanisation
- 7) Questions diverses

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H45, Yvan Dourthe est secrétaire de séance.

#### **1- Approbation du compte-rendu (CR) du 13/09/2021.**

Madame le Maire propose au vote l'approbation du compte rendu du dernier conseil. Aucune remarque, le CR est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Devis divers chantiers**

##### **2.1 Curage des fossés sur 2 kms au sud de la commune sur les 2 côtés de la route**

À la suite des inondations de l'hiver dernier, et face au faible budget alloué par la CdC pour curer les fossés du territoire et de leur priorisation, le conseil a décidé précédemment d'effectuer les travaux par lui-même.

Priorité avait été donnée sur le secteur sud de la commune au quartier du Mouliérat, dont les fossés sont bouchés depuis au minimum 25 ans !

Un appel d'offre s'en est suivi, par rapport au devis le moins cher, les 3 autres sont plus chers de 17%, 30% et 242%. A l'unanimité le conseil valide la société Colas.



## Compte rendu du conseil municipal de Marions

### **2.2 Murs du cimetière**

Pour la réfection du mur du cimetière, trois maçons ont été contactés. Par rapport au devis le moins cher, les deux autres étaient plus chers de 255% et 316%.

Vote en faveur de la société Glath de notre commune 8 voix, 1 abstention

### **2.3 Cubage de la future coupe rase**

Une coupe rase < 10 ha doit avoir lieu prochainement. Se pose la problématique du cubage. Quid de le faire chiffrer par un élément neutre extérieur ou par nous-mêmes. Divers points de vue s'expriment, et il est décidé de consulter plusieurs solutions extérieures (École forestière de Bazas, Gestionnaires de forêt, etc.) avant de prendre une décision finale.

Vote : 8 favorables, 2 abstentions.

### **3- Choix du futur locataire du logement vacant :**

Après l'annonce faite en mairie et sur panneau pocket, nous avons reçu 3 offres en conformité avec notre cahier des charges. Deux ont retenu notre attention avec des situations familiales relativement similaires.

Après un long débat, le conseil a décidé de retenir le dossier de Madame Finkch sur la base du vote suivant ;

6 Favorables ; 3 abstentions ; 0 contre .

Madame Finkch prendra possession du logement à compter du 4 novembre.

### **4- Organisation de Noël :**

#### **4.1 Cadeaux :**

Choix a été décidé de reconduire l'offre de l'année passée à savoir ;

Enfants au collège : Bons d'achats de 30€, valable au Centre Leclerc de Langon

Enfants de 0 au CM2 : Bons d'achats de 20€, valable au Centre Leclerc de Langon

Personnes > 75 ans: Colis de fin d'année maintenus, l'idée est de composer des paniers garnis de produits locaux



## Compte rendu du conseil municipal de Marions

### **4.2 Repas de début d'année ;**

Le conseil décide à l'unanimité et sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, d'organiser son traditionnel repas de début d'année, le 9/1/2022.

Un appel d'offre sera lancé rapidement pour choisir, lors du prochain CM, le prestataire en question.

### **5- Salle des fêtes :**

En parallèle du dossier du déménagement de la salle des fêtes qui est toujours d'actualité, et afin de ne pas laisser de côté une meilleure solution, nous avons demandé à l'architecte MR ARQUEY dès le 21/2/21 de chiffrer un projet sur l'existant et d'argumenter sur la nécessité d'une nouvelle salle des fêtes.

Malgré de multiples relances, y compris lors de réunions physiques, celui-ci n'a pas répondu.

Face à cela et pour pallier ce besoin, nous avons sollicité le 12/9 un autre cabinet d'architecte pour connaître ses conditions et pour un chiffrage. Réponse a été faite en une semaine. Nous avons de nouveau relancé notre architecte pour qu'il réponde également. Mis au courant mais mal renseigné, il nous a envoyé un mail dans lequel il annonçait son projet de se retirer complètement du dossier.

Nous avons lu son mail en conseil. Les réactions ont été assez négatives sur son attitude. Néanmoins, Madame le Maire l'a recontacté, et il semble qu'il revienne sur sa réaction épidermique. Nous décidons de lui donner jusqu'au 10/11 afin qu'il puisse répondre à ce chiffrage.

### **6- Projet d'urbanisation :**

La signature de l'acte authentique pour l'acquisition du terrain constructible au bourg se fera le 8 novembre prochain.

Plusieurs possibilités d'urbanisation et /ou projets pourraient être envisagés...

L'idée serait de faire de ce projet, un projet collectif ou chacun pourrait s'exprimer, et d'organiser ultérieurement une rencontre avec les administrés à titre consultatif pour échanger sur les pistes possibles.

Afin de pouvoir présenter des solutions de façon exhaustive, nous allons solliciter et mettre autour de la table tous les organismes susceptibles de nous aider sur ce dossier important : Gironde ressources, le département, le Service des aides aux communes et structures intercommunales, le CRD et le CAUE.

Réunion à mettre en place.



## Compte rendu du conseil municipal de Marions

### 7- Points divers :

#### 7.1 Échange de concession :

Mr et Mme Gomis souhaitent faire un échange de concession après le relevé récent. Avis unanime du conseil sous réserve que l'ensemble de la famille concernée soit d'accord pour cela.

#### 7.2 Organisation du 11 novembre :

Comme chaque année la célébration de 11 novembre se déroulera à 9h00 au cimetière de Marions. La banda de Grignols « les amuse-gueules » sera présente.

#### 7.3 Les 100 ans de Mme Lartigue :

Afin de fêter les 100 printemps, de Mme Lartigue, la mairie souhaite l'honorer, après accord de sa fille, nous nous déplacerons le 12/11 pour lui remettre quelques présents.

#### 7.4 Comice agricole :

Prévu en 2022, date non arrêtée.

#### 7.5 PLUI :

Suite aux nombreux retards dus essentiellement à des erreurs du bureau d'étude soulevées par un cabinet d'avocat, l'arrêt du PLUI ne se fera probablement pas avant le deuxième semestre 2022.

Nous sommes tributaires à la fois de l'obligation de retravailler certains aspects de ce PLUI et des délais légaux liés à la procédure. Chaque particulier pourra durant l'enquête publique se rapprocher du commissaire enquêteur pour discuter de son cas. En aucune façon il ne pourra avoir accès aux informations sur les parcelles voisines.

#### 7.6 Route goudronnée du « Masson »:

François Lespes nous alerte sur le fait que du gazon pousse au milieu de la route. Voir sur place pour diagnostic.

L'Ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clôture le conseil à 20h49.